

Bureau du 9 janvier 2006

Décision n° B-2006-3912

commune (s) : Vénissieux

objet : **18, rue de la République - Installation des services urbains - Travaux de construction d'un bâtiment - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3612 en date du 3 octobre 2005, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 9 décembre 2005, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : terrassement : déclaré sans suite par la personne responsable du marché,
- lot n° 2 : maçonnerie gros œuvre : entreprise Ruiz, montant 271 774,38 € HT, soit 325 042,16 € TTC,
- lot n° 3 : charpente couverture : entreprise Minot 2 B, montant 44 992,25 € HT, soit 53 810,73 € TTC,
- lot n° 4 : cloison plafond peinture : entreprise Perrotin & fils, montant 62 581,21 € HT, soit 74 847,13 € TTC,
- lot n° 5 : carrelage faïence : entreprise Siaux, montant 30 104,20 € HT, soit 36 004,62 € TTC,
- lot n° 6 : menuiserie aluminium : entreprise Compagnie vosgienne d'isolation, montant 45 369,79 € HT, soit 54 262,27 € TTC,
- lot n° 7 : serrurerie : déclaré infructueux par la commission permanente d'appel d'offres,
- lot n° 8 : brise soleil et volets roulants : entreprise Dialux, montant 25 429,00 € HT, soit 30 413,08 € TTC,
- lot n° 9 : plomberie chauffage : déclaré infructueux par la commission permanente d'appel d'offres,
- lot n° 10 : courants forts et faibles : option retenue entreprise SNC SCAE, montant 51 124,40 € HT, soit 61 144,78 € TTC,
- lot n° 11 : ascenseur : entreprise Kone, montant 23 300 € HT, soit 27 866,80 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés pour les travaux de construction d'un bâtiment en vue de l'installation des services urbains 18, rue de la République à Vénissieux et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 2 : maçonnerie gros œuvre : entreprise Ruiz, montant 271 774,38 € HT, soit 325 042,16 € TTC,

- lot n° 3 : charpente couverture : entreprise Minot 2 B, montant 44 992,25 € HT, soit 53 810,73 € TTC,
- lot n° 4 : cloison plafond peinture : entreprise Perrotin & fils, montant 62 581,21 € HT, soit 74 847,13 € TTC,
- lot n° 5 : carrelage faïence : entreprise Siaux, montant 30 104,20 € HT, soit 36 004,62 € TTC,
- lot n° 6 : menuiserie aluminium : entreprise Compagnie vosgienne d'isolation, montant 45 369,79 € HT, soit 54 262,27 € TTC,
- lot n° 8 : brise soleil et volets roulants : entreprise Dialux, montant 25 429,00 € HT, soit 30 413,08 € TTC,
- lot n° 10 : courants forts et faibles : option retenue, entreprise SNC SCAE, montant 51 124,40 € HT, soit 61 144,78 € TTC,
- lot n° 11 : ascenseur : entreprise Kone, montant 23 300 € HT, soit 27 866,80 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront financées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005, 2006 et 2007 - compte 0231 320 - opération n° 0964 pour laquelle il a été individualisé une autorisation de programme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,